

**DÉCISION MUNICIPALE N°2023\_73**

**OBJET** : POLICE MUNICIPALE – CONVENTION DE PRESTATION RELATIVE A LA RÉALISATION D’ACTIONS DE SENSIBILISATION AU HANDICAP A DESTINATION DES ELEVES DE CM1 DANS LE CADRE DE L’EDITION 2023 DE LA SEMAINE DE LA CITOYENNETE, A INTERVENIR AVEC L’ASSOCIATION NATIONALE DES MAITRES DE CHIENS GUIDES

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

**AGISSANT** en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020 publiée et déposée en Sous-Préfecture d’Argenteuil, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 résultant des dispositions de l’article 8 de la Loi du 31 décembre 1970, sur la Gestion Municipale et les Libertés Communales,

**VU** le Budget Communal,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de l’édition 2023 de la semaine de la citoyenneté, le service de la police municipale a programmé 6 demies journées de sensibilisation au handicap à destination des élèves de CM1, les 20, 22 et 23 juin 2023 de 9h00 et 16h, à la Mezzanine sise 46 rue Victor Hugo,

**CONSIDERANT** qu’après examen des offres reçues, suite à la consultation lancée, l’offre de l’Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides apparaît comme celle répondant le mieux aux attentes de la Commune ;

**DECIDE**

**Article 1er** :

**Signer** une convention de prestation avec l’Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides, représentée par Madame Dominique LATGE, présidente, sise 17 rue Vitruve 75020 PARIS.

**Article 2** :

**S’acquitter** du montant de la prestation établit à **600 € T.T.C.** (Six cent euros Toutes Taxes Comprises) et le **verser** par mandat administratif à l’issue de la prestation, sur présentation, via le portail Chorus Pro, d’une facture et d’un Relevé d’Identité Bancaire ou Postal.

**Article 3** :

**Préciser** que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section de fonctionnement du budget communal.

**Article 4** :

**Adresser** la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d’Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et l’**inscrire** aux registres des décisions.

Transmis en Préfecture le : 19/06/2023  
Publié(e) le : 19/06/2023  
Exécutoire le : 19/06/2023

Fait à PIERRELAYE, le 15/06/2023

Le Maire,



Michel VALLADE





**ANMCGA**

Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles

**Devis N° D2023 0017**

Mairie de Pierrelaye  
A l'attention de Mr Rocamora  
42, rue Victor Hugo  
95480 PIERRELAYE

Paris,  
Le 6 juin 2023

Désignation	Quantité	Montant
Sensibilisation Ecole Marie Curie – 1 classe CM1 (demi-journée)	1	100,00
Sensibilisation Ecole Marie Curie – 1 classe CM1 (demi-journée)	1	100,00
Sensibilisation Ecole Marie Curie – 1 classe CM1 (demi-journée)	1	100,00
Sensibilisation Ecole Pierre Curie – 1 classe CM1 (demi-journée)	1	100,00
Sensibilisation Ecole Pierre Curie – 1 classe CM1 (demi-journée)	1	100,00
Sensibilisation Ecole Louise Michel – 1 classe CM1 (demi-journée)	1	100,00
<b>Total facturé</b>		<b>600 EUR</b>
<b>Montant à régler : 600 EUR TTC</b>		

Signature et tampon précédés de la mention  
« bon pour accord » :

« Bon pour accord » - M. Vallade - Maire



Date et lieu :

Pierrelaye, le 15/06/2023

**ANMCGA**

17 rue Vitruve 75020 PARIS

Tél. : 01 43 71 71 07 – Mail : [compta.gestion@anmchiensguides.fr](mailto:compta.gestion@anmchiensguides.fr) – Site web : [www.anmchiensguides.fr](http://www.anmchiensguides.fr)

Reconnue « d'intérêt général »



## CONVENTION D'INTERVENTION

Entre, d'une part, **l'Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides (ANM' Chiens Guides)**, 17 rue Vitruve – 75020 Paris, n° de SIRET : 39919161800046, représentée par Dominique LATGE, la Présidente,

Et

**La Commune de Pierrelaye**, représentée par M. Michel VALLADE, en sa qualité de maire, sise 42 rue Victor Hugo 95480 PIERRELAYE

D'autre part.

**Il est convenu, ce qui suit :**

### Article 1 :

Cette convention concerne les sensibilisations destinées aux classes de CM1 des écoles Marie Curie, Pierre Curie, et Louise Michel. Elles auront lieu à l'adresse suivante : La Mezzanine, rue Victor Hugo 95480 Pierrelaye. Les dates retenues sont les suivantes :

- Mardi 20 juin 2023 de 9h à 16h ;
- Jeudi 22 juin 2023 de 9h à 16h ;
- Vendredi 23 juin 2023 de 9h à 16h.

Ces sensibilisations seront divisées en 6 demi-journées. Deux intervenants déficients visuels accompagnés de leurs chiens guides animeront ces sensibilisations (un par journée).

Les thèmes abordés seront les suivants : le chien guide et la déficience visuelle.

### Article 2 :

Ces sensibilisations sont effectives à la suite de la signature du devis envoyé au préalable par l'ANM' Chiens Guides, retourné et signé avec la mention « Bon pour accord » par la Mairie de Pierrelaye.

Fait à Paris, le 14 juin 2023

Pour la Commune de Pierrelaye

Michel VALLADE, Maire



Dominique Latgé

Présidente

ANM' Chiens Guides

17 rue Vitruve 75020 PAI

Tél. : 01 43 71 71 07 – Mail : [contact@anmchiensguides.fr](mailto:contact@anmchiensguides.fr) – Site web : [www.anmchiensguides.fr](http://www.anmchiensguides.fr)